

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 37 (1966)  
**Heft:** 7

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

PD4

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 6 Juin 1966

## SOMMAIRE

Apprentis méritants — La liste des lauréats — Un spécialiste s'adresse aux apprentis méritants  
Renouer le dialogue entre « partenaires sociaux » — Spectres du Brocken à Chasseral

### Apprentis méritants

*La formation des cadres est une tâche importante de la société d'aujourd'hui. Dans tous les métiers, dans toutes les professions, les outils et les instruments se perfectionnent, les méthodes de travail se modernisent et ce qui était excellent hier ne l'est plus aujourd'hui. Ce qui est la perfection aujourd'hui ne le sera plus demain.*

*M. René Steiner, président de l'ADIJ, l'a rappelé à Delémont à l'occasion de la 10<sup>e</sup> Journée des apprentis méritants du Jura après avoir rendu hommage au travail de M. Michel Hänni qui, pour raison de santé, a cédé les rênes de la commission de formation professionnelle à M. Roger Schindelholz.*

*Mais, si le président de l'ADIJ a félicité, à juste titre, les lauréats dont on trouvera la liste plus loin, M. René Christen, mandataire commercial à Delémont, a profité de l'occasion pour adresser une mise en garde à ceux qui se désintéressent de la formation professionnelle.*

*Il est aujourd'hui, a-t-il précisé, une idée assez répandue et dont malheureusement certains se font les champions conscients ou inconscients en clamant aux quatre vents l'inutilité d'une formation professionnelle complète au profit de la spécialisation. Tout leur est bon pour justifier leur manière de voir : la carte perforée, le cerveau électronique, le robot, en un mot toutes les inventions de notre siècle.*

*Sans entrer dans les détails, l'orateur réfuta avec vigueur les arguments utilisés par ceux qui discréditent si facilement l'apprentissage.*

*Il faut le dire et le redire assez haut, ajouta-t-il, jamais nous n'avons eu autant besoin d'hommes et de femmes de métier ! Jamais la formation professionnelle n'a été autant prisée parce qu'elle répond à un besoin, à une demande toujours plus forte. A l'époque des engins spatiaux, est-il permis d'affirmer que la formation professionnelle n'est plus nécessaire ?*

*Que peuvent faire les apprentis tout récemment promus au rang de professionnels ? Ils peuvent, par leur exemple, montrer à ceux qui les entourent, prouver à ceux qui les regardent combien l'apprentissage est une chose payante parce qu'il permet d'acquérir dans la profession une place que du personnel à formation incomplète ne pourra jamais ou presque jamais atteindre.*

*Les pertinentes réflexions auxquelles se livra M. Nickler, directeur de l'Office cantonal de la formation professionnelle, n'en eurent alors que plus de résonance.*